

Département de l'Hérault

2015 23 02 10

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :

Date de la convocation: 16/02/2015

34

L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement

Présents : 21

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Votants: 21

<u>Présents</u>: Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO. Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL,

Pour: 21

Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc

SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber

MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert

TROPEANO

Absents:

Objet: Opération Grand Site : Animation année 4

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » en préfiguration, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint Ponais, et avec le soutien du Conseil général de l'Hérault. Cette démarche consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, soumis à une forte fréquentation (200 000 visiteurs estimés en 2013) et dont le cœur est en cours de finalisation de classement par l'Etat. Le projet doit consister à :

- protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

A plus long terme, la collectivité qui sera chargée de la gestion de ce futur Grand Site pourra prétendre à une labellisation « Grand Site de France ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recruté, en mai 2012 pour une durée de 3 ans, un Chargé de mission entièrement dédié à cette opération. Son rôle a été jusqu'à présent le suivant :

- Suivi de la fin de la procédure de classement du site menée par la DREAL,
- Animation de la concertation locale : RDV réguliers avec les Maires, réunions du groupe projet, du comité technique avec Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et Conseil Général, interventions en commissions, conseils communautaires, comité syndical...
- Veille et suivi sur les différents projets, programmes et appels à projets,
- Pilotage et suivi de l'étude de fréquentation et de fonctionnement,
- Organisation et animation d'un programme d'information et de communication,
- Participation aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...
- Rencontre d'autres acteurs et d'autres grands sites...

Pour la quatrième année d'animation, il s'agit pour le Chargé de mission d'assurer le rôle suivant :

- Animation du groupe projet et des groupes de travail.
- Elaboration du projet et du programme d'actions OGS,
- Appui des élus pour décider de la gouvernance.
- Organisation/Animation de nouvelles actions,

Poursuite des actions d'informatiqn/communication vers les habitants,

Scus Prefecture de Beziers (Herault)

Contrôle de legalite
Date de réception de l'AR 106.03.2015
034 253403854 20150223 2015 23 02 10 DE

Veille et suivi sur les différents projets, programmes et appels à projets,

Participation aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Le CDD prenant fin au 30 avril 2015, et compte tenu des besoins d'animation/coordination dédiés à cette démarche de long terme, il a été décidé en concertation avec les deux Présidents des Communautés de Communes concernées de renouveler ce contrat de travail à compter du 1^{er} mai 2015, pour une durée de 3 ans.

Les trois premières années d'animation (mai 2012 à avril 2015) ont été assurées avec le soutien du Conseil général de l'Hérault et du programme européen LEADER, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais.

Pour la quatrième année d'animation de l'OGS (année 4 : mai 2015 à avril 2016), compte tenu de l'absence de visibilité sur la mobilisation des fonds européens, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 48 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

pour un autofinancement de 28 000,00 €.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,

Se Zonting

 de l'autoriser à signer le nouveau contrat de travail et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical valide le plan de financement prévisionnel présenté, autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention, et l'autorise à signer le nouveau contrat de travail et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président, Francis BOUTES

PF Sous Prefecture de Beziera (Heraulti)

Controlle de légalite

Date de réception de l'AR - 06.03.2015

334-253403554-20150223-2015-23-02-03-05